



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 53488

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les revendications légitimes exprimées par de nombreuses familles françaises concernées par la maladie d'Alzheimer. Aujourd'hui, ce sont près de 500 000 de nos concitoyens qui sont atteints de maladies dégénératives du cerveau dont 70 % de la maladie d'Alzheimer. En effet, cette maladie progresse chaque année de façon très inquiétante et nécessite un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse. La prise en charge de ces personnes en établissement hospitalier de long séjour entraîne un coût considérable pour les familles. Ainsi, nombreuses sont celles qui n'ont pas les moyens de payer les frais d'hébergement et de soins très élevés. C'est la raison pour laquelle elles ont recours à la prestation spécifique dépendance (PSD). Cependant, la PSD se révèle inadaptée car elle n'assure pas réellement la couverture des frais d'hébergement en long séjour qu'entraîne la dépendance. Ces situations sont moralement inacceptables car notre société a le devoir d'accompagner au mieux les générations qui nous ont précédées. C'est pourquoi, au nom de la solidarité nationale, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement dans ce domaine et si elle entend revaloriser, pour les plus modestes, le montant de la prestation spécifique dépendance.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53488

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2000, page 6325